académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avignon, le 27 août 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs de lycée
et lycée professionnel public et privé

Mesdames et Messieurs
les directeurs
de C.F.A. public et privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Pôle académique des bourses nationales

Dossier suivi par
Christine MERCIER
Téléphone
04 90 27 76 77
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
christine.mercier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Bourses nationales d'études du 2nd degré de lycée
Campagne complémentaire - **Année scolaire 2015-2016**

Réf : Circulaire n°2015-131 du 10 août 2015 (B.O.E.N du 27/08/2015)

P.J : Dossier « campagne bourse de lycée 2015-2016 » (A3 recto/verso)
Fiche d'auto-évaluation 2015-2016
Tableau de détermination du nombre de parts et barème pour 2015-2016
Fiche "pour une étude rapide de vos droits"
Accusé de réception de dossier
Bordereau d'envoi des dossiers

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les instructions relatives à la mise en place de la **campagne complémentaire** pour l'année scolaire 2015-2016

➢ Cette campagne concerne **uniquement** :

- les élèves scolarisés dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire,
- les élèves accédant à une 3ème DP6 ou 3ème préparatoire aux formations professionnelles « prépa-pro » en lycée, qui n'ont pas pu présenter de demande de bourse de second degré de lycée lors de la campagne habituelle close depuis le 2 juin 2015, compte tenu de la date à laquelle a été réalisée leur affectation ou leur admission dans les dispositifs concernés.
- les élèves scolarisés dans les classes de DIMA des centres de formation d'apprentis (C.F.A.) et des lycées d'enseignement professionnel pour l'année scolaire 2015-2016.
- les lycéens redoublants de fin de cycle non boursiers en 2014-2015.
- les élèves scolarisés l'année précédente dans les collectivités d'outre-mer.

Remarque : tous les boursiers originaires des départements d'outre-mer (dont Mayotte) relèvent du dispositif du transfert de bourse ou du transfert du droit ouvert à bourse. Pour les élèves provenant de Mayotte en première année d'une formation au lycée, ils relèvent de la campagne complémentaire, puisqu'à Mayotte la campagne de bourse a lieu à la rentrée scolaire.

➢ **Ne peuvent pas participer** à la campagne de bourse complémentaire :

- les élèves scolarisés en 2014-2015 dans un CFA (apprentissage) et suivant une formation dans votre établissement cette année scolaire.
- les élèves scolarisés en 2014-2015 dans les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture.
- les élèves scolarisés en 2014-2015 dans les établissements relevant du Ministère de la Santé.
- les élèves inscrits en 2014-2015 auprès du CNED.
- les élèves non scolarisés en 2014-2015.
- les élèves déjà titulaires d'un baccalauréat qui poursuivent leurs études dans le second degré à un niveau inférieur au baccalauréat.
- les élèves qui n'ont pas fait de demande de bourse dans les délais impartis lors de la campagne nationale, à savoir :
    - les élèves scolarisés en 2014-2015 en classe de 3ème générale, 3ème DP6, 3ème SEGPA, 3ème d'insertion.
    - les élèves scolarisés en 2014-2015 en lycée ou lycée professionnel.

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Vous voudrez bien utiliser l'exemplaire joint à la présente note que vous reproduirez au format A3 recto/verso.

Les ressources prises en compte pour l'attribution des bourses nationales sont les revenus déclarés au titre de **l'année 2013** (avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013). Les familles produisent la photocopie de l'avis d'imposition dans son intégralité (revenu fiscal de référence lisible). Les moyens d'existence sont justifiés en cas d'absence de ressources déclarées. Le nombre d'enfants à charge est celui qui figure sur l'avis d'impôt.

A titre EXCEPTIONNEL, dans l'hypothèse d'une modification substantielle de la situation familiale **entraînant** une diminution des ressources, pourront être retenues celles figurant sur l'avis d'impôt 2015 sur les revenus de 2014.
Pour l'application de cette disposition, il convient de vérifier en premier lieu la réalité d'une modification substantielle de la situation familiale, puis de vérifier que cette modification entraîne une diminution de ressources par rapport à l'année de référence.
Ainsi les situations de divorce, de chômage, de décès ou de grave maladie de l'un des responsables qui sont les plus fréquemment exposées entraînent bien souvent une diminution des ressources par rapport à l'année de référence, et sous cette condition peuvent être prises en considération pour retenir les ressources de 2014.
A contrario, les naissances au cours de la dernière année civile (2014), qui constituent une modification de la situation familiale mais n'entraînent pas une diminution des ressources (RFR), n'ont pas à conduire à prendre en compte une autre année de référence que celle définie pour l'année scolaire 2015-2016, soit les revenus et les charges de l'année 2013 tels qu'ils figurent sur l'avis d'imposition.

En cas de séparation ou de divorce, il convient de joindre l'extrait de jugement fixant la résidence habituelle des enfants et le montant des pensions alimentaires.

Vous voudrez bien joindre à chaque dossier à remettre aux familles :
- la fiche d'auto-évaluation 2015-2016
- la fiche "pour une étude rapide de vos droits"

Je vous demande de veiller à ce que tous les élèves concernés, susceptibles d'être boursiers dans le cadre de cette campagne, soient en mesure de déposer un dossier dans les délais requis et ***au plus tard le 15 octobre 2015.***

Je vous invite plus particulièrement à accompagner les familles qui ont des difficultés dans les démarches administratives.

Chaque réception de dossier doit faire l'objet d'une saisie de votre part dans SIECLE Bourse, partie Bourse de lycée.
Cette saisie donne lieu à l'édition de l'accusé de réception à remettre obligatoirement à la famille.

CALENDRIER
Les dossiers seront transmis accompagnés du bordereau d'envoi récapitulatif joint en annexe **au plus tard le 16 octobre 2015.**

Je vous remercie vivement pour votre coopération.

Dominique BECK

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

FICHE D'AUTO – EVALUATION destinée aux familles
Revalorisation barème Bourses de lycée - Année 2015-2016

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez présenter une demande de bourse nationale d'études du second degré de lycée en raison de la revalorisation du barème. Vous retirerez un dossier de demande de bourse auprès du chef de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la **situation de la famille, exprimée en points de charge,** et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici ➔	

Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes,
entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2015 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP)	**2**
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	**1**
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle	**1**
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	**1**
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	**1**
Ascendant à charge atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	**1**
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	**2**
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	**3**
Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :	

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2014 sur les revenus de l'année 2013.

REVENU FISCAL DE REFERENCE :	€

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous).
Si, en fonction du nombre de points de charge, votre revenu fiscal de référence se situe entre le barème initial et le nouveau barème, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

Tableau comparatif entre le barème initial (au 2 juin 2015) et le barème revalorisé pour 2015-2016 :

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources de 2013 connu au 2 juin 2015	*12 098*	*13 441*	*14 786*	*16 130*	*17 475*	*18 819*	*20 163*	*21 507*	*22 851*	*24 197*	*25 540*
Plafond des ressources de 2013 revalorisé applicable pour 2015-2016	**12 188**	**13 541**	**14 896**	**16 250**	**17 606**	**18 960**	**20 314**	**21 668**	**23 022**	**24 378**	**25 731**

Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2013 connu au 2 juin 2015	*26 884*	*28 229*	*29 572*	*30 917*	*32 262*	*33 605*	*34 950*	*36 294*	*37 638*	*38 983*	*40 327*
Plafond des ressources de 2013 revalorisé applicable pour 2015-2016	**27 085**	**28 440**	**29 793**	**31 148**	**32 503**	**33 857**	**35 212**	**36 566**	**37 920**	**39 275**	**40 629**

Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Plafond des ressources de 2013 connu au 2 juin 2015	*41 671*	*43 015*	*44 360*	*45 704*	*47 048*	*48 393*	*49 737*	*51 080*	*52 426*	*53 770*	*55 114*
Plafond des ressources de 2013 revalorisé applicable pour 2015-2016	**41 983**	**43 337**	**44 692**	**46 046**	**47 400**	**48 755**	**50 110**	**51 463**	**52 819**	**54 173**	**55 527**

Seules les familles dont le revenu fiscal de référence de l'année 2013 se situant, pour un même nombre de points de charge, entre les deux barèmes peuvent présenter une demande de bourse à la rentrée scolaire.

POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :
REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

VOUS	CONJOINT CONCUBIN
PROFESSION	PROFESSION

1 - <u>Travaillez – vous</u> ? OUI NON OUI NON
- êtes vous salarié : OUI NON OUI NON

2 - <u>Etes-vous au chômage ?</u> OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi ainsi que le montant de l'indemnité journalière perçue actuellement OU la notification de refus ou de fin de droit).

3 - <u>Etes – vous en arrêt maladie ?</u> OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

- <u>En longue maladie</u> ? OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Dans les deux cas joindre un certificat médical récent indiquant la date du début de la maladie et la durée de l'indisponibilité, ainsi qu'une photocopie du dernier avis de paiement de la Sécurité Sociale ou en cas de maintien de salaire, les pièces justificatives. <u>Pour la longue maladie, fournir la copie de la notification de décision d'attribution par la caisse primaire d'assurance maladie).</u>

4 - <u>Etes-vous pensionné(e)</u> ? OUI NON OUI NON

Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

Accident du travail Invalidité, maladie Pension Adulte Handicapé Retraite civile ou militaire
(Joindre copie du dernier avis de paiement ainsi que celui des ou de la caisse(s) complémentaire(s)).

5 <u>- Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?</u> OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Joindre toute pièce officielle <u>précisant qui a la garde des enfants et fixant le montant de la pension alimentaire par mois).</u>

Montant de la pension : - Pour vous :…….. €
- Pour vos enfants : ……€

<u>En cas de non paiement de celle-ci, fournir la subrogation donnée à la caisse d'allocations familiales.</u>

6 <u>- Percevez - vous le R.S.A.</u> ? OUI NON OUI NON
Depuis quelle date **:** |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Joindre copie d'une notification récente de la caisse d'allocations familiales, faisant apparaître les enfants à charge).

7 - <u>Etes – vous veuf(ve)</u> ? OUI NON

Date du décès du conjoint : |_|_|_|_|_|_|

Percevez-vous une pension de reversions : OUI NON Montant annuel :……....€
Percevez-vous des allocations de veuvage : OUI NON Montant annuel :……€
Percevez-vous une rente accident de travail : OUI NON -pour vous ……..…€
-pour vos enfants……..…..€

(Fournir une photocopie du ou des derniers avis de paiement).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Nous sommes là pour vous aider

cerfa

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2015-2016

code de l'éducation nationale articles R.531-13 à D.531-36

Notice d'information

INFORMATIONS PRATIQUES

▶▶ Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public, ou privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

▶▶ Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013. L'année prise en compte peut varier selon votre situation (voir fiche d'auto-évaluation) ;

2) les charges de famille : ce sont des éléments propres à votre situation familiale.

▶▶ Comment est calculé le montant de la bourse nationale de lycée ?

Le service des bourses vérifie que votre situation vous permet d'obtenir une bourse pour votre enfant et en détermine le montant.
Ce montant est calculé en fonction de vos ressources, de vos charges familiales et du type de scolarité suivi par votre enfant (spécialité de la formation choisie, type de diplôme, inscription à l'internat, etc.).

Certaines spécialités ou situations scolaires entraînent le versement de sommes supplémentaires appelées «primes »

▶▶ Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant.
Vous remplirez ce document et y joindrez :

- **votre avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013,**
- **les pièces justificatives correspondant à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste sur la dernière page de votre dossier de demande de bourse.**

Vous remettrez votre dossier de demande de bourse nationale de lycée avec ses pièces justificatives à l'établissement de votre enfant, qui vous remettra un accusé de réception.

POUR EN SAVOIR PLUS

▶ Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant
ou consulter : www.education.gouv.fr
rubrique : Lycées – Aides financières au lycée

CAMPAGNE COMPLEMENTAIRE

cerfa

N° 11319*12

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2015-2016

Cadre réservé à l'administration

INE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Date de dépôt du dossier dans l'établissement

/__/__/__/__/__/__/__/__/

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 - Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

_____

Ses prénoms : _____

_____

Fille ☐ **Garçon** ☐

Sa date de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__| **Son département de naissance :** |__|__|__|

Sa nationalité : Française ☐ **d'un pays de l'Union Européenne** ☐ **d'un autre pays** ☐

Si l'enfant est sous-tutelle administrative, indiquez l'organisme : _____

Vous-même

Vous êtes : le père ☐ **OU la mère** ☐ **OU le représentant légal de l'enfant** ☐

Votre nom *(suivi éventuellement du nom d'époux ou d'épouse)* **et prénom :** _____

_____

Votre adresse : _____

_____

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| **Commune :** _____

N° de tel : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **Courriel :** _____ @ _____

Salarié : oui ☐ **non :** ☐ **Profession :** _____

Situation de famille : marié(e) ☐ **séparé(e)** ☐ **divorcé(e)** ☐ **veuf(ve)** ☐ **célibataire** ☐ **concubinage** ☐
autre (préciser) : _____

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre pacsé(e)

Est-il : le père ☐ **ou la mère** ☐ **de l'enfant**

Son nom *(suivi éventuellement du nom d'époux ou d'épouse)* **et prénom :** _____

Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____

_____

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| **Commune :** _____

Salarié : oui ☐ **non :** ☐ **Profession :** _____

N° 11319*12

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2015-2016

2 - Renseignements relatifs à la scolarité

Etablissement fréquenté au moment de la demande de bourse

Nom de l'établissement : _____

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (N° établissement fréquenté)

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| **Commune :** _____

Classe actuelle de l'élève : _____

|_|_|_|_|_|_|_| (MEF-classe : libellé court)

Etablissement d'accueil envisagé

(dans la mesure où vous avez déjà formulé un souhait d'orientation)

Est-ce un établissement : Public ☐ Privé ☐

Nom de l'établissement : _____

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (N° établissement d'accueil)

Code postal : |_|_|_|_|_| **Commune :** _____

Classe souhaitée : *merci de mentionner le cycle dans lequel vous envisagez de poursuivre votre scolarité (exemple : 2de générale et technologique, 2de professionnelle, CAP, ...)*

_____

Changement d'académie envisagé : *(préciser l'académie d'accueil)* _____

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

cerfa
N° 11319*12

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2015-2016

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Les éléments de cette rubrique vont permettre au service des bourses de déterminer de manière précise vos charges en fonction de l'année prise en compte pour vos revenus.

Les enfants à votre charge

Merci de remplir ce tableau en y indiquant :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge *(y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)*	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

Renseignements concernant votre foyer

Merci de cocher les cases qui correspondent à votre situation :

☐ Vous avez chez vous un ou plusieurs de vos ascendants à charge atteint(s) d'un handicap ou d'une maladie grave *nombre* |__|

☐ Vous avez chez vous un(des) enfants(s) en situation de handicap n'ayant pas droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) *nombre* |__|

☐ Un (ou les deux) conjoint(s) du foyer est(sont) en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée *nombre* |__|

☐ Un (ou les deux) conjoint(s) du foyer perçoit(perçoivent) une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés et n'exerce(nt) pas d'activité professionnelle *nombre* |__|

☐ Vous avez tous les deux une activité professionnelle (salarié, gérant, indemnisation chômage…) **si un seul des deux parents a une activité professionnelle, ne pas cocher.**

☐ Vous vivez seul(e) avec votre(vos) enfant(s).

☐ L'enfant pour lequel est demandé la bourse est pupille de la nation ou enfant d'agent public tué ou blessé en service et bénéficiant d'une protection particulière.

Charges et ressources (Cadre réservé à l'administration)												
Nombre d'enfants		ENF	ASC	INF	LM-AH	2ACP	PM	PN	2ème cycle	Total		Ressources
|__|__|		|__|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|		|__|__|__|__|__|__|__|

Votre situation financière ou familiale a changé depuis le 1er janvier 2014

Si votre situation a changé depuis le 1er janvier de l'année dernière et que cela a entraîné une diminution de vos ressources par rapport aux années précédentes (divorce, chômage, décès..), merci de le signaler :

_____

_____

_____

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

cerfa
N° 11319*12

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2015-2016

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas :

- une photocopie complète de votre avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013
- une attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à charge de votre foyer

Selon votre situation	Pièces à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	La copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée
Si vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant(s)	Une déclaration sur l'honneur indiquant la situation de la famille
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est en résidence alternée	L'avis d'imposition sur le revenu de chacun des parents
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille
Si un ascendant atteint d'un handicap ou d'une maladie grave est à votre charge	Une attestation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) précisant le taux de handicap. Pour maladie grave, un certificat médical attestant d'une Affection de Longue Durée (liste ALD30-31-32 du code de la sécurité sociale)
Si un de vos enfants atteint d'un handicap permanent, n'ayant pas droit à l'AEEH, vit chez vous	Une attestation de la MDPH précisant le taux de handicap (AEEH : allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé)
Si l'un des conjoints est en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	Copie de l'arrêt de travail ou attestation de l'organisme de sécurité sociale
Si l'un des conjoints perçoit une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés et n'exerce pas d'activité professionnelle	Attestation de pension d'invalidité ou attestation de la MDPH
Si vous avez perdu votre emploi depuis le 1er janvier 2014	L'avis de décision du pôle emploi précisant le montant journalier alloué, ainsi que le dernier avis de paiement
Si vous avez repris une activité professionnelle depuis le 1er janvier 2014	Les copies des trois bulletins de salaire qui suivent la reprise d'activité

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ☐ ou la mère ☐ ou le (la) représentant(e) de l'enfant ☐
Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts :

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement
Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Signature du chef d'établissement & timbre de l'établissement :

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

DATE : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOURSES DE LYCEE
CAMPAGNE COMPLEMENTAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2015 – 2016

BORDEREAU D'ENVOI
Au service académique des bourses
(Il est recommandé de conserver une photocopie de ce bordereau dans l'établissement)

Nom et prénom des élèves	Date de remise du dossier	Date de dépôt du dossier	Date d'envoi au service des bourses

Cachet de l'établissement, *obligatoire*

A ……,

Le □□ / □□ / □□□□

Signature du chef d'établissement

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACCUSE DE RECEPTION

CAMPAGNE COMPLEMENTAIRE

DE DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE NATIONALE D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2015 – 2016

A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu le ……..……

le dossier de demande de bourse de lycée en faveur de l'élève :

NOM – Prénom : ……

Classe : ……

A ……., le ……

Cachet de l'établissement Le chef d'établissement

Informations importantes à l'attention de la famille

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par le service académique.
Le défaut de leur production entraînera le rejet de la demande de bourse.

La décision d'attribution ou de refus vous sera notifiée ultérieurement.

En cas d'acceptation, le paiement de la bourse sera effectuée trimestriellement.